



PUBLICITÉ A.O.T

INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN MANEGE ENFANTIN ROND POINT DE FLORE 2019-2023

1 - COLLECTIVITÉ CONCÉDANTE

Ville d'HENDAYE
Direction Générale Adjointe des Services
Hôtel de Ville
Place de la République
BP 60150
64701 HENDAYE Cedex
dga@hendaye.com

2 – OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONCESSION :

Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) pluriannuelle du domaine public , en vue de l'installation et de l'exploitation d'un manège enfantin pour les saisons touristiques estivales.

3. MODE DE PASSATION :

Procédure de sélection préalable à la conclusion d'une A.O.T du domaine public communal, en application de l'article L.2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une délégation de service public

4- RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges sera transmis gratuitement à tous les candidats intéressés sur simple demande par courrier électronique à l'adresse susvisée. Il pourra également être retiré directement en Mairie (Direction Générale Adjointe des Services) ou sur le site internet de la Commune (www.hendaye.fr).

5 - MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront adressés à la Direction Générale Adjointe des Services de la Ville d'Hendaye dans les conditions fixées au cahier des charges.

6 - DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE: le mercredi 29 mai 2019 à 17h00

7- DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION: le mardi 14 mai 2019.

Le Maire,
Kotte ECENARRO